

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 19 JANVIER 2011**

*L'An Deux Mille Onze, le Dix-neuf Janvier à vingt heures trente minutes.*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2011

**PRESENTS:** GINGREAU F. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. BERNARD P. LECOMTE JP. OUDRY S. BILLY J. MORIN Y. MAIRÉ E. HAY P. GARNIER C.

**ABSENTS EXCUSES :** TAILLEFAIT C. MERCERON A.

**Madame Anita MERCERON donne procuration à Madame Sylvie OUDRY.**

**Madame Corinne TAILLEFAIT donne procuration à Monsieur Patrice GAUTHIER.**

Monsieur Jean-Pierre LECOMTE a été élu secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des réunions des 1<sup>er</sup> et 22 décembre 2010 sont adoptés.

#### **1. HORAIRES DE LA GARDERIE**

Modification des horaires demandée par téléphone. Il est décidé d'attendre d'avoir la demande officielle. Il faudrait voir aussi pour le transport scolaire concernant les enfants du Lotissement Le Muscadet.

#### **2. POINT SUR LE PROJET DE COMMERCES**

Concernant le devenir de l'école maternelle, rencontre avec Monsieur HAIDET du CAUE 79 pour la rédaction d'un cahier des charges et réfléchir au projet. Rédaction d'un petit document. Echanges hier autour de ce document. Concernant la boulangerie, discussion à avoir avec Monsieur PÉROCHON sur ce qu'il prévoit pour l'avenir.

Demander à Mme Annette GUITTON, la coiffeuse ce qu'elle en pense.

Concernant le médecin, proposition de l'ancienne mairie avec les infirmières et un kinésithérapeute. Le médecin souhaiterait avoir des assurances concernant l'installation d'infirmières qui l'accompagnerait.

Melle Adeline GATARD, en 2<sup>ème</sup> année DUT Aménagement du Territoire, souhaiterait faire un stage à la mairie et pourrait faire une enquête auprès des commerçants et des habitants pendant 6 semaines. Le conseil Municipal accepte sa demande.

Le CAUE a dit qu'il faudrait des bâtiments assez hauts devant l'église pour ne pas se sentir écrasé. Contact à prendre avec la Chambre de commerces. Faire passer le document fait par le CAUE par mail aux membres du Conseil Municipal.

Il est décidé de créer une commission pour l'étude sur le projet des commerces. Cette commission comprendrait M. Patrick HAY, M. Yves MORIN, M. Christian GARNIER, M. Jérôme BILLY chapeauté par M. Patrice GAUTHIER. Il sera demandé à Mesdames Anita MERCERON et Corinne TAILLEFAIT s'il elles souhaitent en faire partie.

#### **3. ETUDE PEDOLOGIQUE FUTUR LOTISSEMENT QUARTIER DURABLE**

Concernant l'étude pédologique, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu 2 propositions :

- la 1<sup>ère</sup> émanant de Théma Environnement pour 2150 € HT avec réduction de 10 % soit 1935 € HT

- la 2<sup>ème</sup> provient de ECE Environnement pour 1175 € HT

Proposition de retenir l'entreprise la moins disante. Acceptée à l'unanimité.

Une relance sera faite auprès de l'Atelier Paul ARENE pour lui demander pourquoi cela n'a pas été prévu dans le marché initial.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **DELIBERATION POUR DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ BÂTIMENTS N°CM20110119-0001**

Suite à la consultation concernant le diagnostic accessibilité des bâtiments, 3 entreprises ont répondu :

- APAVE 1310 € HT

- SOCOTEC 1100 € HT

- DEKRA 1300 € HT

Il sera fait une étude avec déplacement sur le site. Les mesures à prendre pour résoudre les problèmes d'accessibilité seront définies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité l'entreprise SOCOTEC pour 1100 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

- Concernant les demandes de subvention, ce sera vu à la prochaine réunion.
- Pour les vœux du Maire, les invitations ont été trop tardives. L'an prochain, le mettre plus tôt dans le journal et l'afficher.
- Les associations ne s'impliquent pas assez pour faire vivre le site internet de la Commune.
- Reproche d'une assistante maternelle qui n'est pas dans le bulletin.

- **DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT FORMATION A DISTANCE  
N°CM20110119-0003**

Suite à la demande de remboursement d'une formation à distance pour une préparation au concours d'agent de maîtrise faite par Monsieur Gilles GERON, employé communal d'un montant de 145 € TTC, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser la somme de 145 € à Monsieur Gilles GERON et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

- **DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT VISITE PERMIS POIDS-LOURDS  
N°CM20110119-0004**

Suite à la demande de remboursement des frais pour la visite d'aptitude à la conduite pour le permis poids-lourds par Monsieur Francis GERMAIN, employé communal d'un montant de 35 €, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser la somme de 35 € à Monsieur Francis GERMAIN et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

- Réception Route de la Rambaudière : les travaux ne sont pas corrects. Remise de la route en état cette année avant juillet 2011. Surfaçage et reprendre ce qui ne va pas. Des réserves ont été prononcées.
- Liste des 33 permis de construire de 2010 distribuée
- Discussion autour des bâtiments agricoles avec panneaux photovoltaïques.
- Mercredi 26 janvier : réunion avec le Conseil Général et les services du Pays du Bocage pour les subventions des 4 logements du CCAS.
- Rencontre avec les équipes pastorales de secteur.
- Réunion d'information sur le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des personnes handicapées.
- Devis AUGER concernant la chaudière gaz de l'ancienne mairie, le foyer des jeunes et l'agence postale. 943.43 € pour 2 réparations à faire. Réparation commencée mais pas terminée vu le prix. Décision est prise de continuer.

- **APPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE BOISME  
N°CM20110119-0002**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune a engagé la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'urbanisme lors de sa séance du conseil municipal en date du 29 septembre 2010. Cette procédure s'avérait nécessaire afin de corriger les erreurs matérielles qui se trouvent dans le Plan Local d'Urbanisme et qui proviennent exclusivement de ratés lors de la mise en forme du document final par le bureau d'études OUEST AMENAGEMENT. Les erreurs à corriger sont les suivantes :

- Sur le PLU, une haie à protéger a été matérialisée au bord du chemin rural appartenant au domaine privé de la Commune de Boismé, le long de la parcelle Section E n° 1263 appartenant à Monsieur Jean-Hugues BOUTET et le long des parcelles Section E n°1290 appartenant à la commune et Section E n°1292 appartenant à Monsieur Charles CASTANG. Cette haie n'ayant jamais existée, il conviendrait donc de la supprimer du plan.

Conformément à la législation : la population a été invité à consulter le dossier, à cette fin un avis a été publié par voie d'affichage à partir du 27 décembre 2010 et publié dans la presse le même jour. Le dossier a été mis à la disposition du public du 4 janvier au 18 janvier 2011 inclus. Aucune remarque n'a été inscrite sur le registre joint à cet effet durant cette période. En conséquence, aucun élément nouveau n'a été apporté.

**Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'intégrer au PLU l'ensemble des modifications proposées dans le cadre de cette procédure.**

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L .123-13, R. 123-20-1 et R. 123-20-2 ;

VU le décret n°2009-722 du 18 juin 2009 ;

VU le dossier ci-annexé ;

CONSIDERANT que les modifications présentées correspondent aux critères prévus à l'article R. 123-20-1 ;

CONSIDERANT qu'il a été procédé à toutes les formalités prescrites à l'article R. 123-20-2 ;

CONSIDERANT que la mise à disposition du dossier au public durant 15 jours n'a apporté aucun élément nouveau susceptible d'être intégré au projet de modification simplifiée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DECIDE :**

**D'APPROUVER** la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme telle qu'explicitée dans le dossier ci-annexé.

- Pas de nouvelles concernant la subvention ADEME pour la chaufferie de la garderie
- Le SIEDS organise un séminaire de réorientations : Monsieur Christian GARNIER sera présent.
- Avis des domaines pour l'école des sœurs : 55 000 €
- Fascicule réforme des collectivités locales à disposition des conseillers.
- Demande de la Lescure Football pour tenir la buvette du 13 juillet 2011.
- Commission santé et jeunes sur la dépendance le 20 janvier à Breuil-Chaussée.
- Assemblée Générale des Anciens d'AFN le samedi 22 janvier à 14 h 30.
- Assemblée générale du Don du Sang
- Office de tourisme : visite estivale organisée pendant l'été.
- Panneaux lumineux autonomes : beaucoup de publicité.
- Les aires collectives de jeux ont été vérifiées au Plan d'eau.
- Travaux d'abattage et d'égagement sur la commune par Séolis
- 100 ans de la Musique le 16 juillet 2011.
- Groupama : augmentation des cotisations pour l'assurance des agents
- Infos de la Région sur les panneaux photovoltaïques et des subventions obtenues par des particuliers.
- Accueil d'une classe des Sicaudières pour présenter la commune de Boismé le lundi 21 février 2011.
- Le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres met en place un PASS (soin pour les personnes en difficultés).
- Comutex informe et donne des solutions contre le piratage téléphonique.
- Garage MANDIN : enquête sur l'environnement. Constat d'huiles répandues sur le sol. Courrier de la préfecture à Monsieur le Maire. Courrier de Monsieur le Maire pour lui demander de dépolluer la zone.
- 3D ENERGIES : permis de construire délivré le 29/07/2009. Nouveau permis éolienne déposé le 5/01/2011. La petite taxe foncière est versée à la Commune et la TP est versée à Cœur du Bocage.
- Problème des silos pour le chauffage de la garderie. Le 2<sup>ème</sup> système proposé offre un stockage plus important donc des économies d'échelle sur les livraisons ( 2.5 tonnes à 3.4 tonnes) mais ce système est beaucoup plus complexe et beaucoup plus coûteux.
- Problème des ordures ménagères à Brialeau et l'Espoir.
- Mardi 1<sup>er</sup> février à 20h30 réunion lotissement en présence de Paul ARENE. Conseil Municipal dans la foulée.

*La séance est levée à 23h00 min*

**Le secrétaire,**

**Les membres présents,**

**Le Maire,**